



Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** propose un chèque jeunesse à partir de l'année 2022. Il vise à encourager et faciliter les activités extrascolaires dans une structure officielle

Pour qui ? :

- Tous les enfants de 3 à 18 ans habitant la commune
- Une participation par enfant et par an.

Comment ?:

- Un minimum de 15 € par enfant avec une majoration possible selon le quotient familial. Un minimum de 20% du coût laissé à charge des familles.
- Cumulable avec d'autres aides (Pass'sport de l'Etat versé par la CAF, comités d'entreprises...)

Demande ACTIV' JEUNES

adresse des parents / demandeur(s) :

Nom et Prénom.....

numéro & rue

code postal commune

adresse mailtel :.....

Activité du ou des enfants

nom	prénom	date de naissance	activité	coût annuel

Si plus d'enfants sont concernés, complétez la demande sur papier libre.

pièces à joindre:

1. Copie du dernier avis d'imposition ainsi que la composition du foyer (en cas de demande de majoration de l'aide)
2. Justificatif d'inscription auprès de la structure encadrant l'activité de l'enfant : avec mention du montant de la cotisation annuelle
3. Un RIB